

Ermont, le 29/12/2022

Information locataires

Mesdames, Messieurs, Chers locataires

Conformément à la législation, le conseil d'administration de VAL PARISIS HABITAT a délibéré le 22 septembre 2022 sur l'augmentation des loyers applicable à compter du terme de **janvier 2023**.

Ainsi, les loyers de votre résidence seront majorés de 3% à compter de ce terme.
Les loyers parkings seront majorés de 3% pour les résidences concernées.

Enfin, nous vous informons qu'une réévaluation des provisions pour charges communes sera également appliquée sur votre quittance de janvier 2023.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers locataires, l'expression de ma considération.



Le Directeur Général,

Pierre CASTILLO-DELLION